

Objectifs

Professionnaliser les salarié-e-s en charge de la technique au sein des exploitations cinématographiques et leur transmettre un socle de compétences en matière de diffusion et de maintenance des machines de projection et des bâtiments.

Public

- Salarié-e-s du secteur de l'exploitation cinématographique, en charge de la technique ou en mobilité interne,
- Demandeur-ses d'emploi ou salarié-e-s en reconversion professionnelle.

Prérequis/Niveau

Pas de prérequis

12 Compétences visées

1. Vérifier le bon état de fonctionnement de la cabine et des équipements de projection pour permettre la diffusion des programmes,
2. Préparer les programmes à diffuser (réception des contenus, analyse technique, montage, automatisation...) afin de respecter la programmation, les œuvres et les engagements contractuels,
3. Préparer les équipements nécessaires (chaîne image, serveurs, chaîne sonore, sources externes...) pour permettre de diffuser le programme,
4. Diffuser les programmes (hors contenus alternatifs) dans le respect des œuvres en vue d'assurer un spectacle,
5. Procéder aux contrôles techniques de maintenance préventive pour garantir l'opérationnalité des matériels et des programmes pour les prochaines séances,
6. Procéder aux opérations courantes d'entretien et de maintenance préventives et curatives des équipements de diffusion, dans la limite des engagements contractuels (contrats fournisseurs), pour maintenir le bon état de fonctionnement et la pérennité du matériel,
7. Procéder à l'installation d'équipements nécessaires (micros, ordinateurs...) lors d'évènements particuliers (retransmission de concerts, séminaires...) pour permettre le bon déroulé de l'évènement conformément au cahier des charges,
8. Convertir des fichiers image existants en DCP format cinéma, en vue d'obtenir des cartons fixes d'autopromotion,
9. Identifier les dysfonctionnements sur les réseaux électriques (courants forts et faibles) du bâtiment pour mettre en place les actions correctives, dans la limite de ses responsabilités ou alerter la personne compétente le cas échéant,
10. Vérifier la présence et le bon fonctionnement des équipements et installations de sécurité du bâtiment pour garantir la sécurité des personnes et des biens au regard de la réglementation applicable à l'ERP,
11. Repérer les dysfonctionnements des équipements des bâtiments (dégradations, pannes, fauteuils, bornes, écrans d'affichage, sanitaires, éclairages...) pour réaliser les actions correctives relatives à son champ de compétences ou alerter la personne compétente le cas échéant,
12. Transmettre des informations à l'écrit ou à l'oral, à des interlocuteurs internes et externes, en utilisant la terminologie appropriée, pour permettre une continuité de l'activité.

Contenu – 5 modules

- Techniques de la projection
- Diffusion des contenus
- Maintenance
- Sécurité
- Communication

Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques pour mettre en œuvre les notions acquises et mise en situation réelle ou reconstituée.

Supports fournis : documents pédagogiques rédigés par les formateurs et documentation technique liés aux appareils utilisés.

Modalités d'évaluation – dispositif de certification

- Étude de cas (épreuve écrite)
- Mise en situation reconstituée
- Mise en situation réelle

Les évaluateurs sont des professionnels du métier et des membres de l'équipe pédagogique.

Le certificat est délivré par la CPNEF de l'exploitation cinématographique et est en cours de demande d'enregistrement au Répertoire Spécifique de France Compétences.

Lieu

Cinéma Véo Muret - 49 avenue de l'Europe- 31600 Muret
+ ponctuellement cinémas de la couronne toulousaine.

Durée

23 jours (9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h30)

Calendrier prévisionnel

- du 21 au 24 novembre 2022
- du 05 au 08 Décembre 2022
- du 16 au 19 janvier 2023
- du 30 janvier au 02 février 2023
- du 06 au 09 mars 2023
- du 20 au 23 mars 2023

Une journée d'évaluation est à prévoir entre le 24 mars et le 07 avril 2023.

Coût pédagogique

6 440 €.

Pour cette première session, il est prévu la prise en charge des coûts pédagogiques à hauteur de 100% par l'AFDAS.

Contact

Christine Le Hüe

clehue@liguenouvelleaquitaine.org

06 13 03 40 16

Partenariat

L'ingénierie des formations a bénéficié de l'appui technique de l'AFDAS et se fait dans le cadre de l'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) pour la filière « Culture, Création, Communication, Sport et Tourisme » et du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).